N° 20

LETTRE

De M. DE LA LUZERNE, Ministre & Secrétaire d'Etat de la Marine, à M. le Président de l'Assemblée Nationale.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'AI instruit l'Assemblée Nationale, dans la Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à votre prédécesseur, le 25 juillet dernier, de l'esprit d'insubordination & d'indiscipline qui s'est manifesté dans les Troupes de presque toutes les Colonies, & du parti (utile peut-être dans le premier moment, mais bien dangereux par ses conséquences), du parti, dis-je, que prenoient dans ces possessions éloignées, les Chefs militaires, de renvoyer en France les sujets suspects.

J'ai depuis rendu compte au Roi; & il m'ordonne de faire part à l'Assemblée Nationale, d'une

Rare
DC
141
.F74
no. 458

fermentation à-peu-près ſemblable qui s'eſt dénotée, en même-temps, dans nos forces navales, quoique ſtationnées dans des mers très-différentes, & à des points de l'univers fort diſtans l'un de l'autre.

Il importe, ſoit pour la protection de notre Commerce, ſoit pour la sûreté de nos poſſeſſions éloignées; & il eſt d'ailleurs rigoureuſement preſcrit que les Bâtimens ne quittent les Stations qu'après avoir été relevés : il eſt d'uſage qu'ils le ſoient dans l'automne; enſorte qu'ils rentrent dans les ports de l'Europe, vers la fin du mois de Novembre.

Des conſidérations importantes avoient engagé le Roi à ne point faire armer encore les Eſcadres qu'on deſtinera à remplacer les Stations occidentales, & celles de la Méditerranée. Il ſuffiſoit en effet qu'elles le fuſſent, les unes dans les premiers jours de ſeptembre, les autres au commencement d'octobre; & il convenoit de connoître quelles ſuites auroient les grands préparatifs que font les autres Puiſſances maritimes, pour déterminer ce que nous devions faire nous-mêmes.

Mais des lettres de M. de Thy, Chef de Diviſion, m'apprennent que les équipages de preſque tous les Bâtimens de la ſtation du Levant, qu'il commande, ſe ſont ſoulevés, & l'ont obligé à leur

promettre qu'il partiroit le 10 août au plus tard, pour rentrer dans les ports du Royaume.

Cet Officier, après avoir fait la plus grande résistance, a été obligé de souscrire à la condition qu'on lui a imposée.

D'un autre côté, M. de Pontevès-Gien me mande de la Martinique, que le même esprit règne dans la Station des îles du Vent, dont il est Chef; qu'il se verra obligé d'appareiller pour revenir en France dans le mois de juillet, & qu'une insurrection générale seroit l'effet du moindre retard contraire au vœu & à la demande des Equipages.

Il est de mon devoir, non-seulement d'exposer à l'Assemblée Nationale les faits qui me sont connus, mais de ne point lui dissimuler l'unanimité, pour ainsi dire, de volontés qui s'est manifestée parmi les Matelots, dans deux parties aussi différentes du Globe, & qui leur a fait exiger impérieusement de quitter leurs postes à la même époque.

Le retour des deux Stations est d'autant plus fâcheux, qu'à cette même époque, trente-cinq vaisseaux de guerre Espagnols, à-peu-près, & plus de cinquante vaisseaux de ligne Anglois, sans compter les Hollandois, se trouvent complétement armés, ou en commission.

Le Ministre des Affaires étrangères vous a fait pressentir les précautions & les armemens ultérieurs que les efforts des autres Nations nécessiteront peut-être de notre part. Il est aisé de discerner qu'au milieu des préparatifs considérables qui se font de tous côtés, le seul moyen efficace d'assurer la paix au Royaume, est de se mettre & de se conserver en état de ne point craindre la guerre; mais la protection seule de notre commerce dans le Levant, contre beaucoup de Corsaires qui, portant le pavillon Turc ou Russe, ne respectent pas néanmoins notre neutralité, la conservation & la surveillance des riches possessions que nous avons dans le golfe du Mexique, requièrent évidemment dès aujourd'hui qu'on remplace promptement les Stations Occidentales & celle du Levant.

Il a paru d'ailleurs nécessaire au Roi que les Bâtimens qu'on y destinera, ne soient pas inférieurs par le nombre de leurs Equipages, aux Bâtimens étrangers de même force qu'ils rencontreront, & que notre foiblesse n'invite pas les Nations maintenant armées, à manquer d'égards pour notre Pavillon. Sa Majesté a, par cette raison, ordonné que les Bâtimens affectés à nos Stations, fussent mis sur le pied de guerre, comme le sont en ce moment les Vaisseaux de toutes les Puissances maritimes de l'Europe. Je rends compte à l'Assemblée

Nationale de l'augmentation annuelle de dépense qui résultera de cette mesure.

D'autres actes d'insubordination, ou même des commencemens d'insurrection, ont eu lieu dans divers Ports du Royaume. Instruit que le Comité de Marine s'occupoit de la rédaction des loix tendantes à réprimer les délits, je lui ai fait part de plusieurs faits récens qui en démontroient la nécessité urgente : je ne connois point son travail; mais il m'a mandé, depuis quelques jours, qu'il étoit fini, livré à la presse, & qu'il seroit bientôt soumis à l'Assemblée Nationale.

Qu'il me soit permis de saisir l'occasion naturelle qui se présente, pour l'inviter à s'en occuper aussitôt qu'il lui sera communiqué. Il n'est point de Département où il importe plus de rétablir promptement la discipline & l'ordre. En ce moment où les forces navales de toutes les Puissances Européennes sont déployées, nos Ports, nos Vaisseaux rassemblent sans cesse, dans un petit espace, une multitude d'hommes précédemment épars, & qui se connoissent à peine; le seul frein des loix peut les y contenir, & prévenir des délits nombreux, que cette réunion même occasionneroit sans cesse. Nos arsenaux maritimes, ces dépôts les plus précieux de tous pour l'Etat, & en même-temps les plus susceptibles d'être rapidement détruits, requièrent une surveillance constante pour leur conser-

vation ; & en cas de dangers imprévus & imminens, la plus grande célérité, le plus grand ordre dans les secours qui y sont portés. Comment espérer l'un ou l'autre, si l'on ne maintient une subordination habituelle & exacte ? Au milieu des mers, l'obéissance instantanée est encore plus indispensable. Quel Navigateur n'attestera pas que, sur un Vaisseau, l'esprit d'indiscipline & l'insurrection, que la désuétude d'obéir, que dis je, que la négligence seule de quelques individus, ou même leur inattention au commandement, peuvent souvent compromettre le salut de tous ? C'est donc pour assurer celui de l'Etat, mais c'est aussi par d'autres motifs peut-être non moins puissans, c'est par des principes & des vues d'humanité, que j'ose invoquer l'attention de l'Assemblée Nationale, la presser d'avance de considérer le projet qui lui sera incessamment soumis par son Comité, & de substituer sans délai un régime nouveau (ne fût-il pas même exempt de quelques imperfections) à celui qui se trouve, par le fait, anéanti. Car la police salutaire qui contenoit les hommes de mer réunis, est énervée, les loix militaires qui la constituoient, sont devenues absolument inefficaces, parce que les Conseils de guerre destinés à en maintenir l'exécution, ne peuvent plus être convoqués. Il faut cependant, contre la licence, des règles, & des règles qui ne soient pas impunément éludées. Le laps de temps qui s'écoulera, sans qu'une

légiſlation, ſans que des Tribunaux quelconques faſſent ceſſer le déſordre qui s'accroît tous les jours dans le Département qui m'eſt confié, peut engendrer des malheurs irréparables pour la France; & je crois qu'il eſt de mon devoir de ne le point diſſimuler.

Je ſuis avec reſpect,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre, &c.

A TOULOUSE,
Sur la Copie DE L'IMPRIMERIE ROYALE.